

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2025**

Numéro	09
Objet	ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LES BORDES-AUMONT - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLU
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 16 mai 2025.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h45.

**En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 96 / Votants : 120**

**Présents :** BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BEAUSSIER Jean-Marie, BECARD Francis, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHAMPAGNE Anicet, CHATEL Laurent, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, GATOUILLET Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, OUADAH Karima, OUDIN Michel, PETIT Christine, PORTIER-GUENIN Françoise, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VOLHUER Michel.

**Représentés :** BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, CHALVET Marie-Ange par DEJEU David, DUCHÊNE Annie par VINCENT Fabien, GACHOWSKI Jacques par GIROT Thierry, GAUTHIER Anne-Sophie à CHATELAIN Edouard, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

**Excusés et ont donné pouvoir :** ARBONA Philippe à KOCH François, BAGATTIN Mélanie à DUSACQ Maxime, BAZIN-MALGRAS Valérie à BAROIN François, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à HENNEQUIN Virgil, BRET Marc à BOUDADI Rachida, CASTEX Jean-Marie à ROBLET Bernard, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, COURTOIS Jean-Christophe à CHOISELAT Emmanuel, FINOT Patrick à PETIT Christine, FRAPIN David à COCHET Jean-Michel, GARIGLIO Elisabeth à DENIS Valéry, GARNERIN David à DUQUESNOY Olivier, GONCALVES José à LEYMBERGER Brigitte, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HUP Carole à THIEBAUX Christelle, JAY Casimir à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à LE CORRE Marie, MEIRHAEGHE Sonia à DELAITRE Guy, PAUWELS Cécile à GIRARDIN Olivier, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, ROYER Anne-Marie à HONORÉ Nicolas, ZAJAC Anna à CORNEVIN Jean-Pierre.

**Excusés :** BAUDOUX Bruno, CHAMPAGNE Bernard, CHEVALIER Bertrand, DESROUSSEAUX Pascal, FLEURET Dominique, GANTELET Bruno, GESNOT Dany, HIRTZIG Jack, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, POIVEZ Kevin, SAINTON Michel, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
120	0	120	0	0

**Le conseil communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2025**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
DE LA COMMUNE DE LES BORDES-AUMONT  
BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLU**

Annexes :

- Bilan de la concertation préalable
- Projet de PLU de Les Bordes-Aumont

Exposé :

Par délibération du 3 Juillet 2023, la commune de Les Bordes-Aumont a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire et a défini les modalités de la concertation.

L'élaboration du PLU de la commune de Les Bordes-Aumont vise à préserver le cadre de vie tout en permettant de nouvelles constructions (habitat, équipements, activités), en garantissant leur intégration, en préservant et rénovant le patrimoine bâti, en protégeant les espaces agricoles et naturels, et en intégrant des dispositions d'aménagement durable (zones humides, gestion économe de l'espace, etc.).

Par délibération en date du 27 Juin 2024, le Conseil municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme. Les objectifs du PLU de Les Bordes-Aumont reposent sur deux axes principaux : poursuivre un développement communal cohérent et favoriser un développement respectueux du cadre de vie et de l'environnement.

Tout au long du processus d'élaboration du PLU, la concertation a été menée. Il est souligné que l'ensemble du public a été informé, tout au long de la procédure des grandes étapes de cette élaboration et des objectifs poursuivis dans le cadre de celle-ci, et a pu s'exprimer, notamment sur le cahier de concertation et dans le cadre des réunions publiques sur la base de différents supports mis à sa disposition.

Le document intitulé « bilan de la concertation » joint à la présente délibération rappelle les actions qui ont permis d'informer la population dans le respect des objectifs fixés dans la délibération de prescription et établi la synthèse des observations écrites formulées à travers l'ensemble des supports de concertation mis à la disposition du public.

Des observations ont été formulées concernant plusieurs thèmes et les réponses adaptées ont été apportées dans le bilan de la concertation induisant dans certains cas une adaptation du projet de PLU.

Le PLU apporte des réponses adaptées aux enjeux du territoire soulevés tout au long de sa construction, à travers les principales pièces qui le composent (le PADD, les OAP, le règlement et le zonage), dans le respect des dispositions réglementaires et légales qui s'imposent et en cohérence avec les politiques conduites à l'échelle supra communale (lois Grenelle, Loi ALUR, PLH, SCoT des territoires de l'Aube,...).

Le projet de PLU révisé est aujourd'hui arrivé à son terme et qu'il convient de le soumettre au conseil communautaire en vue d'arrêter son contenu et de tirer le bilan de la concertation conformément aux articles L103-6 et L.153-14 du code de l'urbanisme en vue de sa transmission aux personnes publiques associées puis à sa soumission à enquête publique.

Ce projet sera susceptible d'évoluer en fonction du résultat de l'enquête publique et des avis recueillis.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER bilan de la concertation organisée en application de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Bordes-Aumont, tel qu'annexé à la présente délibération, dans le respect des modalités de concertation fixées dans la délibération de prescription de l'élaboration du PLU en date du 3 Juillet 2023 ;**
- **D'ARRETER le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération, comprenant :**
  - Un rapport de présentation ;
  - Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
  - Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
  - Un règlement graphique (plans de zonage) ;
  - Un règlement écrit ;
  - Des annexes.
- **DE TRANSMETTRE pour avis, au titre de l'application des articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'arrêt du PLU et le bilan de la concertation accompagnés des pièces du PLU aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées suivantes :**
  - Monsieur le Préfet de l'Aube ;
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aube ;
  - Monsieur le Président du Conseil Régional du Grand Est ;
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;
  - Monsieur le Président du SCoT des territoires de l'Aube ;
  - Monsieur le Président de l'autorité Organisatrice des mobilités (TCM) ;
  - Messieurs les Présidents des Chambres consulaires, Commerce et Industrie, des Métiers et de l'Agriculture de l'Aube ;
  - Monsieur le Président de l'Autorité environnementale représentée par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale Grand Est ;
  - Monsieur le Président de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – CDPENAF, au regard de l'article L.151-12 du Code de l'Urbanisme ;

- Monsieur le Président la Chambre d'Agriculture, à Monsieur le Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la qualité, à Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière, conformément à l'article R.153-6 du code de l'urbanisme relatif à la réduction des espaces agricoles ou forestiers ;
  - à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du P.L.U. et aux personnes publiques ayant demandé à être consultées au cours de la révision, conformément aux articles L.132-10 à L.132-13 du code de l'urbanisme.
- **D'INFORMER** que la présente délibération sera notifiée au Préfet, affichée pendant un mois au siège de Troyes Champagne Métropole et à la mairie de Les Bordes-Aumont et une mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
  - **DE DIRE** que la présente délibération fera également l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.